



Visite médicale tout les 6 mois suite arrêt 1 mois

Par **LHOMME ARTOIS**, le **26/01/2016** à **14:14**

Bonjour

suite à un soucis de santé, j'ai été arrêté 1 mois en décembre. Mon employeur m'envoie ce jour à une visite médicale de reprise ce qui est normal. Par contre les medecins du travail me font savoir que via un mail de mon employeur d'être surveiller tous les 6 mois "son mail, ce salarié est sujet à des arrêts, veuillez à le suivre tous les 6 mois afin de voir si il à une bonne hygiène de vie"!!!! à savoir arrêt 1 mois suite à un coude cassé en 2014, une entorse en octobre 2015 (1 semaine d'arrêt)et problème plus intime en décembre

Que cela lui apporte t'il (arrêt toujours justifier) et à t'il le droit de s'occuper de mon hygiène de vie comme il dit ??????? (irréprochable sur mon temps de travail)

Cordialement

Par **P.M.**, le **26/01/2016** à **15:56**

Bonjour,

Il semble que l'employeur n'ait pas à motiver de cette manière sa demande mais c'est le Médecin du Travail qui est juge des modalités de la surveillance médicale renforcée même si l'employeur comme le salarié peut demander un examen par le Médecin du Travail en plus de ceux périodiques...

Il veut peut-être prévenir et éviter d'autres arrêts...

Par **LHOMME ARTOIS**, le **27/01/2016** à **07:40**

je vous remercie de votre réponse , je pense que cet employeur à d'autre sujet à gérer tel que la vrai sécurité au sein de son entreprise.(on ne peut prévenir et éviter la maladie.....)

Cordialement

Par **P.M.**, le **27/01/2016** à **08:56**

Bonjour,

Si les conditions de sécurité requises ne sont pas respectées, il faudrait en profiter pour en

parler au Médecin du Travail car on peut prévenir et éviter l'accident comme l'arrêt par conséquent...

Par **LHOMME ARTOIS**, le **27/01/2016** à **10:04**

oui oui c'est ce que Monsieur à fait lors de sa visite
je vous remercie de toutes vos réponses depuis le début
Cordialemnt

Par **jodelariege**, le **27/01/2016** à **12:53**

bonjour ,sans vous blesser ,la mention "hygiène de vie" ne serait elle pas en rapport avec une consommation excessive par exemple de tabac ,drogue ,médicaments ,alcool.....un collègue a connu cette situation sur mon lieu de travail